

Journal du Lot 15^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le second ministère Painlevé. — Quelle sera la politique du nouveau cabinet? — Le problème financier et l'emprise restaurée des socialistes. — Un écueil: la question des crédits pour le Maroc. — Les incidents de Syrie: « un scandale qui a trop duré ».

La crise gouvernementale, ainsi qu'on le prévoyait, aura été de courte durée.

Quarante-huit heures à peine après avoir donné sa démission, M. Painlevé parvenait à reconstituer son cabinet.

Celui-ci ne se présentera devant les Chambres que la semaine prochaine: mardi, jeudi peut-être.

Un tel retard pourra sembler un peu long... Il est vrai que de laborieuses délibérations s'imposent aux ministres avant de paraître aux tribunes parlementaires...

En attendant la déclaration ministérielle qui nous fixera sur les intentions du gouvernement, ne peut-on essayer de dégager la physionomie de celui-ci?

Depuis quelques jours, manifestement, le problème proprement politique avait pris le pas sur le problème financier qui, jusqu'alors dominait la situation.

Ce problème politique, on l'a résolu de la façon la plus simple: on a réservé une place aux principaux lieutenants de M. Herriot, qui, on le sait, avaient manœuvré à Nice pour retrouver leurs portefeuilles.

Une question se pose aussitôt: dans quelle condition ces rentrées vont-elles modifier les positions du gouvernement?

Depuis six mois, parmi beaucoup de difficultés, M. Painlevé essaya de pratiquer la politique de détente intérieure et de collaboration nationale qu'il définissait dans sa déclaration.

Cette attitude eut pour effet d'amorcer une reprise de la confiance publique, très gravement atteinte.

Mais dans la mesure même où M. Painlevé s'affirmait un bon serviteur du pays, il voyait se dresser des obstacles parlementaires: les internationalistes le jugeaient trop national; les révolutionnaires le trouvaient trop enclin aux idées d'union et d'apaisement.

M. Painlevé va-t-il, aujourd'hui, renoncer à cette politique, qui lui a valu sans doute quelques déceptions parlementaires, mais que réclamait l'intérêt de la nation?

Le retour au pouvoir d'anciens collaborateurs de M. Herriot pourrait le faire craindre.

Toutefois, et jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons de faire à M. Painlevé l'injure de croire qu'il a pu changer: jusqu'ici, il a fait preuve de suffisamment de loyauté pour suspecter ses sentiments.

Reste à savoir si le second cabinet Painlevé ne connaîtra pas les divisions intérieures: plusieurs d'entre les nouveaux ministres avaient marqué, après leur chute, une violente hostilité contre leurs successeurs.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement par ses premiers actes qu'on pourra juger exactement des intentions véritables du gouvernement.

Des actes, le ministère va, d'ailleurs, en avoir plusieurs à accomplir d'importance.

Et, tout d'abord, le problème financier, bien qu'un peu perdu de vue au cours de ces dernières journées, n'en réclame pas moins une solution immédiate.

Que M. Painlevé songe à lui réserver tous ses soins, cela n'est pas douteux: non seulement il a scindé en deux le ministère traditionnel des finances, (il y aura désormais un ministère du trésor et un ministère du budget), mais il s'est réservé l'un d'eux pour lui-même.

M. Painlevé a donc l'intention de faire quelque chose.

Cette intention, comment la réalisera-t-il? C'est ici, peut-être, qu'il ne disposera plus de l'entière liberté de ses mouvements.

Le Congrès de Nice, sur l'intervention pressante de M. Caillaux, avait

adopté une motion posant un principe, mais réservant l'initiative gouvernementale. Cette motion réclamait « une contribution spéciale sur toutes les formes de la fortune et du capital ».

Mais, depuis lors, les quatre groupes de la coalition gouvernementale se sont réunis et la motion radicale du Congrès de Nice a été éliminée à la demande des socialistes qui ont imposé leurs exigences.

Les socialistes ont fait décréter par la délégation des gauches: ne sera soutenu qu'un gouvernement « résolu à demander à la fortune acquise les sacrifices nécessaires en vue de relever la situation financière du pays ».

Qu'est-ce que la « fortune acquise »?

Quel « sacrifice » lui demandera-t-on?

Nous le saurons peut-être demain. Mais, pour l'instant, une constatation s'impose: l'initiative gouvernementale est un mythe et, une fois de plus, les socialistes, tout en refusant d'assumer la moindre responsabilité du pouvoir, entendent faire prévaloir leurs volontés et mettre sous leur coupe partis de gauche et gouvernement.

Leur manœuvre réussira-t-elle jusqu'au bout?

Les socialistes ne bornent pas leurs efforts à imposer aux groupes de gauche et au gouvernement leur solution au problème financier.

Sur un autre terrain, les affaires marocaines, ils se sont empressés de faire connaître leur volonté: ils ont déclaré qu'ils ne voteront pas les crédits du Maroc.

Ainsi, le Cartel, à peine reconstitué sur le terrain financier, risque à nouveau de se rompre dès que se posera une difficulté nationale.

Ce faisant, les socialistes maintiendront une attitude déjà affirmée.

Mais qu'en résultera-t-il, finalement?

La minorité, dédaignée, ne paraît plus disposée à sauver une seconde fois le ministère du naufrage, sur cette question nationale du Maroc.

Le gouvernement se trouvera dès lors dans cette alternative: ou bien d'être battu, ou bien de se rallier à la politique anticoloniale des internationalistes.

Enfin, le gouvernement aura vraisemblablement à s'occuper sans délai d'une question délicate, épineuse: le problème syrien.

Quelque effort qu'on ait déployé pour masquer une réalité lamentable, il n'est plus possible désormais de laisser se prolonger une situation que tout le monde qualifie de scandaleuse.

Ce scandale, notre confrère le *Matin* le définit en ces termes:

« Les choses en étant venues à une acuité tragique, il fallait certainement réagir et expulser les agresseurs. Mais le mandataire de la Société des Nations devait-il bombarder des quartiers entiers, ou vivent certains Européens sans aucun préavis et exposer la France à l'humiliation d'une protestation du corps consulaire, présentée par le consul d'Allemagne, doyen de ce corps? »

Il fallait naturellement protéger Damas contre les nomades et les Druses. Mais est-il sûr que les Druses auraient marché sur Damas sans la détestable administration du général Sarrail?

Et notre confrère tire les seules conclusions possibles de cette situation. Il écrit:

« Il ne saurait y avoir de raisons de ne pas se réjouir de ce scandale qui se développe en Syrie. Le général Sarrail agit comme s'il voulait y ruiner le crédit de la France. »

Avant-hier, pendant une heure, M. Briand s'est entretenu de ce douloureux sujet avec M. Painlevé et ce n'est pas la première fois.

Le Ministère des Affaires étrangères est mieux placé que quiconque pour mesurer le tort que le déséquilibre du général Sarrail fait à notre prestige dans le monde.

L'opinion publique aimerait à apprendre que M. Briand a pu faire partager à M. Painlevé une conviction qui se fonde sur une enquête rigoureuse.

Personne ne prétend qu'il ne faut pas réprimer une sédition de cette nature. Mais les témoins qui sont revenus de Syrie sont unanimes depuis des mois à estimer que le général Sarrail est aussi incapable de prévenir de tels mouvements que d'en éviter le retour.

Où, le scandale syrien n'a que trop duré.

Le sang de nos soldats est trop précieux, le prestige de la France est trop engagé, pour qu'on persiste à sacrifier l'un et l'autre à l'incapacité d'un homme qui fut peut-être un chef de valeur dans l'armée, mais qui, incontestablement, s'est révélé un administrateur désastreux.

M. D.

INFORMATIONS

Après Locarno

L'attitude de l'Allemagne
La manœuvre des nationalistes

Il semble de plus en plus que le plan de M. Luther, ainsi que des nationalistes, soit de se raccorder après une brève période de quelques semaines.

Un appel des Industriels
Le Comité des industriels nationalistes a télégraphié à M. Hugenberg, qui préside le plus grand consortium de la presse de droite:

« Vous prions instamment de faire campagne pour l'acceptation du traité de Locarno, en raison de ses conséquences pour l'industrie et l'économie allemandes. »

Le chancelier défend les traités
Mardi, à Essen, le chancelier, après avoir examiné les articles du pacte occidental, a dit:

« En ce qui concerne la frontière orientale, la situation était tout autre en raison du tracé de cette frontière. Mais, sur ce point encore, on a travaillé pour la paix. Les accords particuliers entre la France et la Tchécoslovaquie et entre la France et la Pologne rentrent dans le cadre de la Société des Nations, et, en cas d'agression, les garanties italiennes et anglaises joueraient en faveur de l'Allemagne. »

LE CONFLIT GRÉCO-BULGARE

Le retrait des troupes
so poursuivi normalement

Le Conseil de la Société des Nations a tenu une courte séance privée, au cours de laquelle il a pris connaissance d'un télégramme du Ministre des Affaires étrangères de Grèce et du premier rapport envoyé par l'attaché militaire de France à Belgrade. Le retrait des troupes se poursuit normalement, aussi bien du côté grec que du côté bulgare.

M. Chamberlain a été prié de se mettre en rapport avec les représentants grec et bulgare au sujet de la création et de la commission d'enquête à nommer, commission qui doit, on le sait, étudier les responsabilités du différend, ainsi que les réparations à accorder aux victimes de l'affaire.

En Syrie

La voie ferrée Beyrouth-Damas
serait coupée

Suivant une dépêche de Bagdad, la voie ferrée entre Beyrouth et Damas aurait été coupée et plusieurs villages des environs de Damas se seraient joints à l'insurrection.

Au Maroc

La situation
Groupement du centre: Les ravitaillements portés au pays Chouara ont été effectués sans incidents.

Le repli de la 2^e division au sud de l'Ouergha fut opéré dans le calme absolu. L'ennemi ne réagissant d'aucune manière. Une division groupée à Kelaa-Sless va organiser les postes du Djebel-Massaoud et de la côte 277 à 2 kilomètres à l'ouest d'Ouled.

La région de Bou-Toumer, du Djebel-Cheïl et celle du nord de l'ancien poste de Koumba sont occupées par quelques contingents rifains. Les Mezziel, soumis, ont réoccupé le village d'Aslar.

4^e corps: 40 familles braves ont fait leur soumission, achevant la rentrée de la tribu.

En Chine

Préparatifs d'attaque
Trois mille soldats manchoues et une grande quantité de munitions ont été embarqués sur trois transports et quatre canonnières à destination de Haïchou. Ces soldats se tiendront prêts à participer à une attaque de flanc contre les forces alliées chinoises, tandis que le gros de l'armée de Tchang-Tso-Lin les attaquera de front.

Situation grave dans le Honan
Des étrangers venant de la province du Honan confirment que la situation intérieure est grave. Un coup d'Etat est considéré comme possible à Kaifoung. Il serait suivi d'une rencontre dans l'intérieur de la province qui marquerait le début d'opérations contre les provinces voisines, dans le but d'amener celles-ci à participer à la guerre civile.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

La composition politique
Le nouveau cabinet comprend:

- 4 sénateurs tous inscrits au groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale-socialiste;
- 16 députés qui se répartissent ainsi:
 - 4 républicains-socialistes,
 - 9 radicaux-socialistes,
 - 3 membres de la Gauche radicale.

Il se présentera devant le Parlement la semaine prochaine

Le nouveau cabinet se présentera devant le Parlement mardi prochain. Entre temps, M. Painlevé et ses collaborateurs arrêteront les termes de la Déclaration ministérielle et se préoccupent de l'élaboration de divers projets, dont le gouvernement annoncera le dépôt en prenant contact avec les deux Assemblées.

Ceux qui déclineront l'offre d'un portefeuille

M. Loucheur à qui M. Painlevé avait demandé d'accepter un portefeuille important dans la combinaison, a décliné amicalement cette offre, le Ministère des Finances étant assumé par le président du Conseil.

M. André Hesse, sollicité d'accepter dans la combinaison un portefeuille autre que celui des colonies, a déclaré qu'il ne pouvait accepter que celui de la justice.

M. Malvy, à qui M. Painlevé avait aussi fait appel, a répondu amicalement qu'il préférerait rester à la présidence de la commission des Finances, où il pourrait apporter un concours plus utile au gouvernement.

Nouvelles demandes d'interpellation

M. Milan demande à interpellier le président du Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'extinction méthodique, progressive et obligatoire de la dette publique.

M. Léon Bérard, député des Basses-Pyrénées, ancien ministre, membre de la gauche républicaine démocratique, a déposé une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles a été constitué le nouveau cabinet et sur sa politique générale.

M. Cachin, député communiste de la Seine, a déposé une demande d'interpellation sur la politique générale du cabinet.

M. Désiré Ferry, député de Meurthe-et-Moselle, demande à interpellier le Gouvernement sur les affaires de Syrie.

M. Chaumet deviendrait gouverneur de la Banque de France

Au début de ses négociations, M. Painlevé avait fait savoir à M. Charles Chaumet, qu'il tenait à le conserver comme collaborateur dans son nouveau ministère, mais que, peut-être, M. Chaumet pourrait lui rendre un service plus personnel et plus profitable au pays en occupant hors du cabinet un poste qui est de la plus haute importance, ainsi que le démontrent les événements actuels.

Il lui a offert le poste de Gouverneur de la Banque de France.

L'enquête sur la spéculation du franc

Le juge, M. Delalé, n'a entendu, ni banquiers, ni financiers, ni hommes de Bourse au sujet de la spéculation sur les devises étrangères. Il a seulement réclamé au ministère des Finances communication du rapport établi par les inspecteurs de cette administration à la suite de leurs recherches dans les banques pour établir quelles ont été les opérations auxquelles elles se sont livrées depuis quelques semaines et qui coïncident avec la hausse de la livre sterling et du dollar.

Chambre des Députés

Séance du 29 octobre 1925
Le président de la Chambre lit un décret convoquant les Chambres le 29 octobre et déclare ouverte la séance extraordinaire de 1925.

Le président lit les éloges funèbres des députés décedés.

La Chambre écoute dans un silence profond l'éloge de MM. Charles Ferrand, député du Pas-de-Calais; Gustave Delory, député du Nord, et Puechmaillat, député de l'Ailier, tous trois socialistes.

M. Herriot annonce ensuite le dépôt des interpellations. Mais il ajoute que les interpellations disparaissent avec les ministres auxquels elles étaient adressées. Les députés qui voudront reprendre leur interpellation devront l'en informer. A quel jour la Chambre entend-elle s'ajourner?

La date de jeudi prochain est repoussée à moins levée, celle de mardi prochain est adoptée.

Sénat

Séance du 29 octobre 1925
La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves. Les sénateurs sont très nombreux, on peut dire au complet.

M. de Selves lit le décret de convocation du Parlement, puis il prononce l'éloge funèbre de MM. Viviani et Léon Bourgeois.

M. de Selves rappelle ensuite qu'il a reçu un certain nombre de demandes d'interpellations et que celles-ci deviennent caduques par suite de la démission du gouvernement.

Les auteurs qui voudront les reprendre devront l'indiquer quand le nouveau cabinet sera constitué.

On fixe au 12 novembre l'élection de la nouvelle commission des finances.

Le Sénat lève la séance en signe de deuil et s'ajourne à mardi.

CHRONIQUE LOCALE

FAISONS CONFIANCE

Ainsi que nous l'avons annoncé, en dernière heure, jeudi soir, le nouveau ministère est constitué.

La constitution a été rapidement faite. 36 heures ont suffi. Si on consultait les statistiques relatives aux formations de ministères, il semble que c'est ce ministère qui détienne le record de la rapidité.

Mais là, n'est pas la question. Le pays a un nouveau ministère; c'est très bien. Mais le pays demande où on le conduit: « Vers le bonheur, vers la catastrophe? » Somme toute, le pays a bien le droit de faire cette demande.

Tout va bien, tout ira encore mieux, affirment les politiciens qui sont du côté du manche. S'ils n'étaient pas du côté du manche, ils crieraient que tout va mal.

C'est humain, pardon, c'est politique. Celui qui est au pouvoir trouve que tout est pour le mieux, du moment qu'il peut se servir et servir ses amis!

Mais l'heure est grave: la meilleure plaisanterie sur la situation économique du pays ne vaut rien.

Le ministère défunt le sait bien puisqu'il n'a pas pu débrouiller cette situation.

Le nouveau ministère prend une rude succession.

On dépense sans compter: on ne fait pas d'économies. Homnis sont ceux qui parlent d'en faire; malheur à ceux qui tentent d'en réaliser!

Et cependant! Le nouveau gouvernement qui va tenir la queue de la poêle sera bien obligé de faire ce que n'ont pas fait ses prédécesseurs, c'est-à-dire chercher l'argent dont il a besoin, chez ceux qui n'ont pas encore versé leur part de contribution au Trésor!

Il y a de l'argent qui se cache: il faut le trouver. Sera-ce le Gouvernement actuel qui le trouvera?

Ne soyons pas sceptiques et croyons fermement que demain sera la fin du marasme financier.

L'Etat compte 711.000 fonctionnaires; les départements et les communes en ont 180.000; il existe, en outre, 450.000 cheminots. Ajoutez à ces chiffres respectables 3.500.000 pensionnés de la guerre et 406.000 pensionnés civils. Cela fait une masse formidable de 5.200.000 électeurs rétribués directement ou indirectement par l'Etat.

Or, qui a surtout payé jusqu'à ce jour? Le commerce, l'industrie. Qui paiera demain? Le commerce, l'industrie.

Il y a pourtant d'autres contribuables qui devraient, qui pourraient payer.

Car, comme l'indiquait un confrère parisien, supposons que ces 5.200.000 salariés et pensionnés réclament de nouveaux « rajustements basés sur l'accroissement des indices de cherté de vie et des produits de première nécessité » et que ces salariés et pensionnés obtiennent quelques indemnités de plus, qu'arrivera-t-il?

Alors? Il faudra augmenter les impôts qui existent, à moins qu'on ne touche aux contribuables qui, jusqu'à ce jour, n'ont rien payé! Mais, quels sont ces contribuables? Ils tiennent la queue de la poêle!

Soit: faisons confiance dans le nouveau ministère: mais sa tâche est bien dure, et les financiers qui tiennent les ficelles de la plupart des Gouvernements, sont si puissants!

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Pagès-Lechesne, directeur de l'Agence française d'information est nommé officier de la Légion d'honneur.

M. Pagès-Lechesne est un ancien conseiller général du canton de Luzech. Nos félicitations.

Enregistrement

Mlle Ser, auxiliaire au bureau de l'enregistrement de Figeac, est nommée dame employée de 6^e classe à Guéret.

Préfecture

Mlle Dhiver, rédactrice de 5^e classe à la Préfecture du Lot, est promue au choix à la 4^e classe, à partir du 1^{er} novembre 1925.

Nos félicitations.

Chronique Quercynoise

2 Novembre

Puissantes ou grêles, les cloches du vieux Quercy remplissent de rumeurs le ciel brumeux de novembre. Elles répandent sur tout le pays un hymne aux défunts abondant et répété. Les hurlements des chiens dans les cours des fermes et, sur les embayures, les clameurs des corbeaux ponctuent cette mélodie. Les clochers mêlent leurs voix. Du sommet du coq on en entend parfois cinq ou six s'essayer à former un ensemble qu'une saute de vent interromp, dont un retour de brise rétablit l'harmonie. On croit distinguer, dans ce concert, des voix cassées d'aïeules et des voix claires d'enfants, des râles d'airain fêlé et des trilles discrets de métal toujours solide. La plupart de nos cloches campagnardes, celles des angélus comme celles des tocsins, sont anciennes. Elles ont sonné pour des événements de rois et d'empereurs, pour la grand-peur, pour des alertes, des revers et des succès que la dernière guerre a fait oublier, pour des fêtes nationales différentes et pour le passage de nombreux évêques successifs...

Aujourd'hui comme autrefois, des mains robustes mais inexpertes les balancent. La cadence de la sonnerie ne connaît pas la maîtrise des carillons des Flandres et du Languedoc. Mais, sous les tuiles centennaires ou les jeunes ardoises des tours qui les abritent, les cloches quercynaises ont pour nos oreilles la façon de chanter ou de se plaindre la plus émouvante du monde. Certains jours, leurs lamentations ont fait de longs échos à nos sanglots; d'autres fois, leurs « repiquets » ont répondu à nos rires.

Quand, à la ronde, elles chantent, même sans harmonie, nous trouvons à ce chœur paysan une saveur particulière. Elles nous paraissent sonner en patois, en ce patois de nos aïeux et de nos nourrices que nous parlons de plus en plus mal mais qui nous reste cher à l'égal du village et de la maison retrouvés en des jours de commémoration pareils à celui d'aujourd'hui...

Tandis que le charbonnier remplit son office, le fossoyeur s'emploie sur son domaine. Derrière les murs de pierres sèches du cimetière, entre les fusées des cyprès et les buissons des rosiers maïs, il achève de râcler le gazon des allées. Il amoncelle dans un coin les débris de bouquets et de couronnes des vieux enterrements. Il redresse les croix penchées et refait les tertres éboulés. Le champ de repos de la paroisse était autrefois un champ comme ceux qui l'entourent, mais le seul à l'abandon. On n'y entrait guère que pour les funérailles. Les herbes folles et les ronces y croissaient en toute liberté. Elles recouvraient en moins d'une saison les tombes nouvelles et nivelait les anciennes. Dans ce domaine funèbre, on gâtait les noix des arbres voisins; les poules du quartier y erraient librement et, sur les rares dalles éparées, des chiens dormaient au soleil...

Depuis la grande guerre, le culte des morts glorieux a rejaili sur les défunts sans éclat. Des caveaux ont creusé l'argile; de stèles et des croix de pierre se sont dressées un peu partout. Une pieuse émulation a gagné les familles jadis indifférentes. A son échelle, le *campo sancto* villageois tend à rivaliser avec les nécropoles de nos villes...

Content de son travail, le fossoyeur ouvre la grille du cimetière. Une à une, à peu d'intervalle, arrivent les femmes du bourg et celles des hameaux d'alentour. Elles ne se contentent plus de cultiver sur les appuis des fenêtres les pots de basilic chers à nos grands-mères et, dans les jardins, quelques soucis avec des reines marguerites. Les jeunes filles, en voyageant beaucoup, ont pris le goût des parterres. Les dahlias et les chrysanthèmes que voici en témoignent. Ils sont assemblés sans beaucoup de recherche. Les vases où on les met sont d'une simplicité rustique ou, ce qui est pire, au goût des loteries foraines. La beauté et l'abondance des fleurs fraîchement cueillies suppléent au manque d'art de leur présentation. Elles n'ont pas besoin d'habiles apprêts pour apporter aux tombeaux

une parure aussi émouvante que jolie...
Quand les cloches reprendront cet après-midi leur concert interrompu, la procession d'usage se déroulera dans un enclos, qui en rendant sans doute sa terre plus légère à nos morts, sera doux à contempler aux vivants déjà penchés vers la tombe !
Eug. GRANGÉ.

APRÈS LA CHUTE

Un changement de Gouvernement provoque toujours de mécontentements. D'abord, il y a la clientèle des ministres au pouvoir qui n'est pas enchantée de quitter les lieux où elle se trouvait si bien.
Mais, dans le monde parlementaire, les mécontents sont aussi nombreux. Pensez donc ! Durant l'interpellation, des parlementaires ont adressé des demandes d'interpellation au Président de la Chambre.
Dans leurs circonscriptions, ils ont dit aux électeurs que les tarabustaient : « Vous verrez ; à la rentrée, je mettrai le ministre au pied du mur. Il faudra bien qu'il réponde ou, alors, gare à la culbute... pour lui ! »
Hélas ! cette fois-ci, les parlementaires qui ont adressé des demandes d'interpellation, en seront pour leur peine d'avoir écrit ; mais ne disons pas qu'ils en sont pour leurs frais de correspondance, puisqu'ils ont la franchise postale.

Le Président de la Chambre, en effet, qui devait donner lecture des interpellations déposées pendant les vacances, a déclaré, jeudi soir, que ces interpellations tombent du fait de la démission du ministère.

Sans doute, les parlementaires auront la ressource d'adresser une nouvelle demande ; mais ce sera du réchauffé, puisque, aussi bien, le nouveau Gouvernement sera en droit de leur dire : « Ah ! ça, je ne suis pas responsable des actes de mon prédécesseur ! »
Et les interpellations seront liquidées sans débat, c'est-à-dire sans résultat.

Or, nous l'avons indiqué tout récemment, le nombre des interpellations déposées sur le bureau de la Chambre était coquet.

Que de discours rentrés, n'est-ce pas ? Que de temps économisés !
Pourvu que ce temps soit occupé à la discussion des affaires sérieuses.

Ainsi, il y a une question qui n'est pas encore liquidée : c'est celle des retraites.

Est-ce qu'une bonne fois pour toutes, Parlement, Gouvernement ne devraient pas se mettre d'accord pour liquider ces pensions ?

On crie à tous les coins de rue : « Démocratie, justice, fraternité ! »
Et on ne donne pas aux retraités, les ressources qu'on leur a promises et auxquelles, du reste, ils ont droit.

N'est-ce pas que ce temps qui est économisé du fait que des interpellateurs, des bavards ne parleront pas, ne serait pas mieux occupé, dès la rentrée des Chambres, à liquider les retraites des pensionnés qui n'ont pas de quoi vivre ?
Allons ! si une chute de ministère provoque des mécontents parmi la clientèle des ministres débarqués et parmi des parlementaires qui ont dû remettre un discours, il y a aussi dans le pays, d'autres mécontents plus intéressants, tels que les retraités qui attendent toujours leur pension !

Ce ne sont pas les chutes, les reconstructions, les remaniements ministériels qui arrangent leurs affaires, ni, à vrai dire, celles du pays tout entier !
LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Pour la 4^e fois, M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors, est appelé à siéger dans le Conseil du Gouvernement.

Après avoir détenu les portefeuilles des finances, de l'instruction publique, et de la justice, c'est le portefeuille des travaux publics qui lui est confié.
Le département du Lot et Cahors ne peuvent que se réjouir en constatant la confiance dont est l'objet leur sénateur et maire de la part des chefs du Gouvernement.

Ponts et Chaussées

M. Bayles est nommé agent technique à Castelnau et M. Cabanes, à Lalbenque.

ÉCLAIRAGE

Nous voici dans la mauvaise saison, où l'éclairage des rues et des habitations est chose très appréciée.

Hélas ! Depuis quelque temps, les doléances des habitants sont nombreuses. L'éclairage n'est pas ce qu'il devrait être.

Nous n'enregistrons pas, une à une, les réclamations que nous recevons. Il y en a trop !

Mais, il est de notre devoir, conformément à l'usage, de demander à qui de droit une amélioration.

Est-ce le nombre de becs de gaz qui est insuffisant ? Plusieurs personnes l'affirment.

Est-ce que le gaz serait moins « éclairant » ? D'autres le disent.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de l'hiver il serait nécessaire que les becs de gaz fussent placés en plus grand nombre et que, dans tous les cas, ceux qui existent, en ville et dans les habitations, donnent un peu plus de clarté !
L. B.

Musée de Cahors

Outre les dons qui ont été faits au musée de Cahors par des artistes de grand talent, la « Galerie des Modernes » vient de s'enrichir de trois tableaux d'un réel intérêt.

Le premier est un paysage du peintre Wlaméinck, le 2^e est une curieuse marine de Valtat et le 3^e qui représente des fleurs est du peintre Laprade.

Service des épizooties

Le Préfet de la Dordogne ayant fait connaître en date du 26 octobre 1925 l'apparition de la fièvre aphteuse dans le canton de Sarlat, le préfet du Lot a pris un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre l'introduction dans le Département d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant des communes infectées du département de la Dordogne.

Une belle publication

La connaissez-vous ? Elle s'appelle « Les Veillées des Chambrées » et paraît deux fois par semaine, depuis 48 ans. Un succès de belle tenue, n'est-ce pas ?

Si nos signaux aujourd'hui cette publication à nos lecteurs c'est qu'elle a eu le rare mérite, parmi l'avalanche de littérature douteuse qui s'est abattue sur nous, de rester dans la bonne tradition française des lectures saines que toute la famille peut lire et lire avec plaisir, de l'enfant à l'adolescent.

Les Veillées des Chambrées ornées de jolies illustrations publient chaque année dix beaux romans au moins, des poésies, des causeries, d'attachantes études. De plus, un supplément illustré consacré au foyer, à sa décoration, à la cuisine et à la couture, ainsi qu'un petit courrier des lectures vient s'ajouter au numéro du mercredi. Et les Veillées ne coûtent que 15 centimes le numéro ordinaire et 25 centimes le numéro du mercredi avec son supplément !

L'occasion pour nos lecteurs est belle de goûter au charme de cette publication. Elle va en effet, pour fêter sa 49^e année, commencer le 4 Novembre, deux beaux romans : Le Cercle, par A. Ceyrac et Le Roman du Capitaine Aubry par H. Bister ; et nous avons obtenu que l'envoi gratuit des 4 premiers numéros de Novembre soit fait à tous ceux de nos lecteurs qui le demanderont.

Recevez donc aux éditions, MM. Gantier et Laguerre, 55, quai des Grands-Augustins, Paris (6^e), en citant simplement le nom de votre journal.

Vous recevrez gratuitement les 4 premiers numéros. Si leur lecture vous plaît, vous vous abonnerez et les 100 numéros suivants vous seront envoyés chaque mercredi et chaque samedi même jour.

A moins que vous ne préfériez vous abonner tout de suite, de confiance. Il vous en coûtera 15 fr. 50 pour le journal et son supplément en 16 fr. pour l'édition simple.

Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la 406^e Section sont priés de vouloir bien assister à la réunion de fin d'année qui aura lieu le dimanche 1^{er} novembre 1925, à 10 heures, à l'hôtel de Ville.

Ordre du jour : Paiements des cotisations ; paiements des pensions ; questions diverses.

Le Président : HEREL.

La culture de la lavande dans le Lot

La manifestation qui a eu lieu à Martel le 11 octobre sous les auspices du Comice Agricole de cette localité suivie d'une conférence du distingué M. Abrial, de la faculté de médecine de Lyon, en faveur de la lavande dans le Lot, a attiré l'attention d'un grand nombre d'agriculteurs qui sont décidés, avec juste raison, à se livrer à cette culture qui leur procurera, stremement, des revenus très importants avec un minimum de soins, de dépenses, et de main-d'œuvre.

Dans le but de favoriser cette culture, M. Séval, membre de la société Agricole du Lot, et un des premiers producteurs de lavande, se met gracieusement à la disposition de tous ceux qui désireront planter leurs cotéaux en friches, pour leur procurer les plants.

Comme les montagnes d'où proviennent ces plants sont couvertes de neige fin novembre, décembre et une partie de janvier, et que la plantation dans nos terrains doit se faire en novembre et décembre il devient nécessaire de se faire inscrire du 2 au 10 novembre, au 22, Boulevard Gambetta, chez M. Séval, qui leur donnera tous renseignements utiles.

Afin d'éviter des frais, grouper autant que possible les commandes d'une même localité sur le nom d'un seul agriculteur qui en fera la remise à ses camarades.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 29 octobre 1925

VOYAGE SANS BILLET

Un nommé Charles Alexis, 52 ans, menuisier à Larnagol, a voyagé sans billet de Gramat à Figeac ; 50 francs d'amende par défaut.

DÉLIT

Un autre voyageur a pris avec lui dans un wagon destiné au public un petit chien de 4 mois, qu'il avait eu soin cependant de mettre dans un sac. 16 francs d'amende avec sursis.

COUPS ET BLESSURES

Valdigué Joseph, 38 ans, et Bataille Jeanne sa femme, 36 ans, métayers à Lalbenque sont peu tendres à l'égard de leur patron. C'est ainsi qu'à la suite d'une discussion provoquée par le partage de la vendange, ils ont frappé leur maître, le sieur Linon Antoine, âgé de 80 ans. Ils sont condamnés tous deux à 50 fr. d'amende et à 100 fr. de dommages-intérêts.

VOL

Un sieur R. G., 30 ans, sabotier à Cenevières, s'est oublié au point de soustraire frauduleusement un paquet de pointes de 5 kilos en gare de St-Marthe-Laboulaye.

En raison de ses bons antécédents et de ses charges de famille le tribunal se montre indulgent en ne lui donnant que 100 fr. d'amende avec sursis.

Coup de poing

Un coup de poing à son cuisot, coté au patron 25 francs d'amende avec sursis.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 24 au 30 octobre 1925

Naissances

Roche, Jacques, rue Clément-Marot. Sol, Marie, rue du Portail-Alban, 7. Dirion, Joséphine, rue de la Brasserie, 4. Bach, Marie, rue Wilson. Guiraudet, Jean, à Béguins.

Publication de Mariage

Lazouret, René, cuisinier à Cahors et Albagnac, Marthe, s. p., à Parnac.

Mariages

Selves, Emile, employé à la compagnie du gaz, à Cahors et Clavières, Marie-Louise, s. p., à Cahors. Marmiesse, André, négociant à Cahors et Bessou, Antoinette, s. p., à Cahors.

Décès

Labro, Marguerite, s. p., 20 ans, rue Nationale, 66. Rigal, Paulette, 7 mois, impasse du Poujet, 2. Crémou, Jeanne, s. p., 71 ans, rue Président-Wilson. Guiraudet, s. p., 71 ans, Cabessut. Coursières, Marie, veuve Colombie, s. p., 88 ans, rue Lastié, 8. Vignal, Auguste, cultivateur, 61 ans, rue Président-Wilson. Vayssé, Marie-Louise, 2 ans 1/2, à Ste-Valérie.

LE 9^e EN SYRIE

Les événements de Syrie se précipitent. Il faut des renforts.

Nous croyons savoir que le 9^e d'infanterie a été désigné pour fournir un bataillon.

Les cadres qui commanderont ce bataillon de marche sera pris parmi les officiers en garnison à Cahors.

Il faut, dit-on, que le bataillon formé par les contingents d'Agen et de Cahors, soit constitué pour la deuxième semaine de novembre.

La festo des Morts

Truquas, truquas, campinois, Des morts truquas lou dal ! Plouras, plouras, campinois, Dé grémos o plé bol !

Dins un céil sombre et pitédous Cloquo lou glas de lo tristesse ; Mé fo lou cur mol et crémous Coumo sul ser de lo biellesse.

Où, lui cémétrî ber-dét' ou foun del tème, Los blanchignouzas crouts, ol met dés aoucyprés, Y marconne par cadun, quond oribo lou tème, Lo plaço un douormin din nostred doré brés.

Poplé pèssoment bay en pèlerinatzé Ol tombel dé fémilo per y pouira de fous ; Pendent qué l'ousidou cano din lou bronczé, O tizonal, dégo Diou et roumlo las doulous.

Ségnou touz cominot tout floucat dé couronno, Uno doucetto briso y bufo sas aoudous ; Tout clouffits dé bouquets, dé flourettes mignounos Lous tertres olynats holéonno lous sentous.

Et bers lou clau de paourés, mé senti ottrir : Ocos dé pizous horis qu'uno mo onistouno Ben aoudou, déshous los tounel offousés, Quond perillou délys l'y dremto silensious.

Un poplé dé bolens ouy lo gretto en pat ; Sé siéroun qué poyasas d'escuro rénoumado, Prégen per lou répaou lou tzoar des tressosats, Fidèls ol soubèni dé lou air ignourado.

Oreocants ol touro, qué bous roumpet lous brassés, Per montaz dé po set bous colous morrasés, Ben aoudou, déshous los tounel offousés, Quond perillou délys l'y dremto silensious.

Où sé dé bostro malat, Dournés, dournés en pat, Tindo, tindo, din l'air, Festo des tressosats !

Pour le 2 novembre 1925. ERNEST LAFONT.

Lycée Gambetta

BACCALAURÉAT

Est reçu définitivement :

1^{er} D. M. Rougeyrolles.

Probité

Vendredi, la jeune Lucienne Cayrac, âgée de 11 ans, demeurant chez ses parents, rue Neuve des Badernes, 1, a trouvé sur les Boulevards une montre en or avec chaîne.

Nos félicitations à l'honnête fillette qui s'est empressée de déclarer sa trouvaille au bureau de police.

Une exposition d'Automobiles

Cahors possèdera le 3 novembre, jour de foire, son exposition d'Automobiles. Le Caravane Citroën, qui, depuis son arrivée dans la région, marche de succès en succès, s'installera mardi dans notre ville, où de nombreux visiteurs ne manqueront pas de lui rendre visite.

Les Etablissements G. Bénestèbe, concessionnaires exclusifs pour les arrondissements de Cahors et Gourdon, feront les honneurs de l'exposition et offrent avec plaisir un essai aux personnes intéressées.

Les Amateurs pourront y admirer tous les élégants modèles 5 CV et 10 CV de la célèbre marque, depuis la Conditte Intérieure tout acier, vaste et confortable, jusqu'à la pratique voiture Normande.

Les Automobiles Citroën se distinguent entre toutes par leur robustesse, leur ligne élégante, leur économie sans égale et leur amortissement insignifiant.

Chronique des Théâtres

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 31 — DIMANCHE 1^{er} Novembre

CENDRILLON

Nouvelle adaptation du célèbre conte

Ce film plaira et sera capable de distraire les grands et les petits. Les petits ne veulent-ils pas se croire grands et les grands ne se conduisent-ils pas souvent comme des enfants ?

Bâtes... et gens, comique Aubert-Journal, actualités Nantas (3^e époque) ORCHESTRE

ROYAL-CINEMA

Programme sensationnel des 31 Octobre et 1^{er} Novembre

UN BEAU FILM !!!

GUERRITA

Comédie dramatique en 7 parties (sans interruption)

Actualités Frigo, capitaine au long cours (fou-rire)

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADUCIEN

En un match comptant pour le Championnat, l'équipe de l'Aviron Caducien rencontrera aujourd'hui, à Graulhet, l'équipe correspondante de cette localité. Les Graulhetois, qui ont conservé toutes les excellentes individualités qu'ils présentent l'an dernier à Cahors, ont eu leur team renforcé par la rentrée de Beillant, l'ancien équipier premier au P. E. C., à qui ils ont avec succès confié la mission de diriger l'équipe. Que feront les Caduciens, toujours malchanceux dès le début, par suite d'indisponibilités d'excellents joueurs ? Souhaitons que l'ardeur et l'esprit de club qui les anime soient suffisants pour combler le handicap de leur formation encore incomplète et que devant les « rouges et noirs » imbattables chez eux, ils puissent les applaudissements d'une victoire morale.

La composition de l'équipe caducienne, qui jouera en avant la formation 34, sera vraisemblablement la suivante : 1^{re} ligne : Lavyasse, Dujols, Miquel ; 2^e ligne : Gril, Lacoste, Ichès, Alazard ; wing : Bousquet ; Demis : Bénédicte, Cazès ; Trois quarts : Delpouget, Bezio, Delgal, Labro ; arrière : Fourastie.

Déplacement à Graulhet

Sont convoqués les joueurs suivants : Alazard, Bénédicte, Bezio, Bousquet, Cayrac, Cazès, Delgal, Delpouget, Dujols, Fourastie, Gril, Ichès, Labro, Lacoste, Lavyasse, Miquel.

Réunion le samedi 31 octobre, à 19 heures, place d'Armes. Départ en autobus.

Entraînement du Pétite II. — Sont convoqués au Stade Lucien-Desprats, le dimanche 1^{er} novembre, à 14 heures, tous les joueurs de la 2^e équipe.

Le Docteur PELLOTIER

Médecin-Spécialiste

Traitant par la méthode hyposthéni- que LES MALADIES DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, DES NERFS, DE LA MATRICE ET DE LA VESSIE, donnera ses consultations à :

CAHORS, mardi 10 novembre, Hôtel des Ambassadeurs.

Notre méthode, consacrée par 25 ans de pratique, est la seule qui permette aux malades de prendre une alimentation complète et fortifiante et de supprimer les régimes débilissants qui entretiennent l'anémie, la faiblesse et le nervosisme.

Pour tous renseignements, écrire au D^r PELLOTIER, 81, rue Caulaincourt, Paris.

Voyez

A LA FEMME CHIC

Notre COUPEUSE qui arrive de Paris

avec les dernières Créations

4, rue P.-Wilson, CAHORS

Ne croyez pas qu'avec un vrai MIRUS vous aurez trop chaud, vous aurez seulement une température délicate, qui vous fera regretter de n'avoir pas toujours connu MIRUS. Poêle à bois MIRUS à combustion lente, en vente partout.

Paraît chez M^{me} BRO, à FIGEAC

« VERMANTY »

Par R. COLY

QUAND VOS CHEVEUX TOMBENT OU BLANCHISSENT !

adressez-vous à

M. POPOVITCH Coiffeur pour Dames

4, rue Marchal-Foch -- CAHORS

qui donne des SOINS SPÉCIAUX et vend aux prix les plus bas toutes marques de parfumerie, brosse, teinture, etc.

Rasoir et lames GILLETTE et autres MARQUINERIE D'ART

Maison fermée les lundis

Arrondissement de Cahors

Trespoux

Il ne faut pas confondre. — Il a été relaté qu'une rixe avait eu lieu entre deux chauffonniers et les journaux n'avaient indiqué les noms des belligérants que par leur initiale dont l'une était S...

M. Soubré, un honorable commerçant de notre commune, tient à déclarer que ce n'est pas lui qui est en cause dans cette affaire.

Cette affaire, du reste, a été solutionnée par le tribunal correctionnel de Cahors.

Cazès

Nécrologie. — Jeudi on lui eut les obsèques de M. Baptiste Granat, boursier, décédé à l'âge de 65 ans.

D'une bonhomie franchement loyale et d'un abord des plus agréables, le défunt jouissait de l'estime générale ; aussi toute la population a tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Nous renouvelons ici à la famille, l'expression bien sincère de nos condoléances attristées. — L. C.

Belfort

Tabac. — Notre commune vient d'être autorisée à planter du tabac. Les propriétaires qui voudront essayer de cette culture si rémunératrice devront se présenter à la mairie le 14 novembre prochain de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

Prayssac

Réparations urgentes. — Dans la séance du Conseil municipal du 23 août M. Pelissier a demandé le curage de l'égoût longeant la route nationale, n^o 111. A l'unanimité sa proposition a été votée. Depuis cette date rien n'a été fait, ce qui a permis de constater, une fois de plus, qu'à la moindre pluie la route nationale est transformée en véritable lac. Les habitants de Prayssac, sans demander l'impossible, voudraient voir de même quelques réalisations. Il y a des réparations urgentes, le curage de cet égoût est du nombre. L'administration des Ponts et chaussées, si elle a été avisée, ne peut différer plus longtemps ce travail.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ponts et chaussées. — Nous apprenons que M. Allié, Ingénieur à Figeac, est nommé à Bastia (Corse) son pays d'origine. Nous le félicitons pour cet avancement.

Théâtre municipal. — La tournée du Châtelet de Paris donnera prochainement une représentation extraordinaire de Michel Stragoff, l'admirable pièce de Jules Verne et d'Emery, avec une troupe de premier ordre, trois ballets, des décors spéciaux, une mise en scène somptueuse. Nous donnerons des détails sur cette sensationnelle représentation.

Fête d'Armistice. — Tous les anciens combattants de la grande guerre sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain, 31 octobre, à 8 h. 30 du soir, dans une salle de la mairie, en vue de l'organisation de la fête du 11 novembre.

Accidents. — Mardi, vers 4 heures du soir, deux commerçants de Figeac revenaient de Coponac en camionnette, lorsqu'ils furent surpris par la rupture d'un essieu, ils furent projetés brusquement sur la route. Conduits par des passants à la pharmacie Delmas, ils y reçurent les soins nécessaires, et il fut permis de constater que les blessures reçues n'avaient aucune gravité.

Le même jour, un automobiliste étranger à la localité arrivant à toute vitesse sur le Pont Gambetta heurta violemment le trottoir et endommagea fortement sa voiture.

Par hasard, le conducteur n'eut aucun mal.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

Etat civil du 23 au 30 octobre. — Mariages : Fouchie Louis-Marcel et Couderc Rosalie-Renée ; Austrui Robert-Jules-Elie et Albé Anne-Marie-Louise ; Frayssé Marius et Labautrie Suzette.

Décès : Gard Alexandre, 38 ans ; Vayssé Pierre, 70 ans.

Cadriou

Accidents. — Mlle M. Souilhac a fait une chute de bicyclette qui paraissait tout d'abord assez grave ; son état s'améliore heureusement chaque jour.

Le jeune Georges Lacam s'amusa à faire rouler des barriques lorsque son petit doigt fut coincé et écrasé ; nous lui souhaitons une prompte et complète guérison.

Espagnac-Ste-Eulalie

Monuments historiques. — Le presbytère et la salle d'école, restes de l'antique monastère des Augustines, ainsi que la porte fortifiée, sont classés comme monuments historiques.

Girac

Accident du travail. — Firmin Oubreire, en travaillant à l'usine des coins, a été blessé à la main gauche.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Commemoration des morts de la grande guerre. — La cérémonie annuelle de commémoration des morts de la grande guerre aura lieu lundi 2 novembre prochain, à 14 heures, et comprendra une visite au monument aux morts et au cimetière.

Le cortège se formera devant l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à 14 heures.

La population est invitée à honorer de sa présence cette manifestation de reconnaissance à la mémoire des enfants de Gourdon morts pour la France.

Pour conserver à la cérémonie le caractère de recueillement qu'elle comporte, aucun discours ne sera prononcé.

Une minute de recueillement sera observée à chaque station.

Titre retrouvé. — Mardi 27 octobre, M. Labroue, receveur des contributions indirectes à Gourdon, avait perdu la poste un titre de rente de 1.000 francs du dernier emprunt qui se trouvait sur un livret de caisse d'épargne.

Peu après, il eut la satisfaction de voir arriver M. le commissaire de police qui lui remit son titre au nom de M. Salessé, représentant de la maison Albert Lureau, minotier à Issoudou. M. Salessé habite Figeac.

Nos félicitations.

Réunions pédagogiques. — Mercredi dernier, 28 octobre, a eu lieu de 9 heures à midi et demi la conférence pédagogique du canton de Gourdon.

M. Bourgoïn, inspecteur d'Académie, présidait la réunion.

Un déjeuner corporatif a eu lieu ensuite à l'hôtel Courbès.

DÉPÊCHES

Paris 11 h. 35.

EN SYRIE

La situation s'aggrave de plus en plus L'INQUIETUDE A LONDRES

De Londres. — Les journaux anglais continuent à publier des nouvelles pessimistes touchant la situation en Syrie. Le correspondant du Daily Mail au Caire écrit :

« L'insurrection s'étend en Syrie ; les Arabes d'Alep, de Palmyre et de Deir-zeir auraient envoyé leurs femmes et leurs enfants dans le désert syrien. »

Prise de Deirzeir par les rebelles LES TROUPES FRANÇAISES EN ECHEC

Deirzeir serait tombé aux mains des rebelles qui amonceraient une forte attaque au nord de Damas et auraient obligé les troupes françaises à évacuer quatre villages.

La voie ferrée, récemment construite aurait été coupée.

Ces nouvelles sont confirmées par le correspondant du Daily Mail au Caire.

M. Albert Sarraut irait en Syrie

Le journal Paris-Midi annonce comme possible la nomination de M. Albert Sarraut en Syrie.

EN GRÈCE

UN GENERAL EXILE

De Rome. — Le général Plastiras, exilé sur l'ordre du gouvernement grec, s'est réfugié à Rome.

Il se déclare surpris par la mesure dont il fut l'objet, ayant renoncé à toute action politique depuis un certain temps.

ITALIE ET ALLEMAGNE

SIGNATURE DU TRAITE DE COMMERCE

De Rome. — Le traité de commerce entre l'Italie et l'Allemagne a été signé dans la matinée.

Un député italien retrouvé à Tanger

De Rome. — Le député Moréa a été retrouvé à Tanger.

Mgr Sieplak à Paris

Monseigneur Sieplak, l'ancien archevêque catholique de Leningrad, célèbre par le catholicisme que lui intentèrent les autorités soviétiques, est de passage à Paris se rendant aux Etats-Unis où il va visiter la colonie polonaise.

ITALIE ET SOVIETS

De Rome. — Des agents de la Russie soviétique ont ouvert à Rome un bureau pour la vente de charbon russe.

Les importateurs italiens en ont commandé pour 11 millions de livres.

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI

Horloger-Bijoutier

4 bis, rue du Portail-Alban, 4 bis CAHORS

ATELIER SPECIAL DE REPARATION d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie

PIECES DE COMMANDE Travail soigné — Exécution rapide

Prix modérés défiant toute concurrence

Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles Vieux Dentiers

N. B. — Toutes les réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

« AU SOUVENIR »

Place des Petites Boucheries, CAHORS

Avant de faire votre choix pour la Toussaint

venez visiter le grand choix de Couronnes, Croix et Cornets en barbotines, Couronnes perles cellulo et faïence, grand choix de Jardinières, Vases émaillés, Bouquets, Gerbes, Fleurs séparées émaillés.

Café de France

RESTAURANT

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre)

Ouvert à 5 h. du matin

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

CUISINE DE MENAGE

Casse-Croûte à toute heure

SALLE DE REUNION — TELEPHONE

TELEPHONE 40-65 CONFORT MODERNE

HOTEL CONDAMINE

2, rue Condillac, 2

(Près le Théâtre Français et le Cours de l'Intendance)

CHAUFFAGE CENTRAL

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

SALLE DE BAIN

CONTOU-BACH Bordeaux PROPRIETAIRES

CHAMBRE garnie à louer

Boulevard Gambetta

Avec ou sans PIANO

S'adresser au Bureau du Journal

A vendre :

Grande Glace, 2.000 fr. ;

Machine coudre Singer, 450 fr. ;

Vieux Livres ;

Collection Minéraux.

Ecrire : JEAN BUREAU DU JOURNAL

A LOUER

Parcelles de Jardin

S'adresser à

M. FÉNELON, rue Saint-James, 13

Salle de Vente

CAHORS, 62, rue Emile-Zola

ACHAT ET VENTE

De MEUBLES et BIBELOTS Anciens

MACHINES A TRICOTER toutes larg.

Prix de Fabrique, Aiguilles et Accessoires.

Travail assuré, Catalogue gratuit.

LAINES toutes nuances. Echantillons gratuits. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

L'appétit vous manque ?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 3 fr. 25 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 3 fr. 25. Pharmacie Orliac à Cahors.

Robinson Cadurcien

SAISON D'HIVER

A partir du 1^{er} NOVEMBRE

L'ETABLISSEMENT NE SERA OUVERT QUE LES

DIMANCHES & JOURS DE FÊTES seulement

Exception sera faite pour

NOCES, BANQUETS ou SOIRÉES

Commandés à l'avance

Commandés à l'avance Téléphone : 129, CAHORS.

AVIS

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le 3 Novembre, à 14 heures, il sera procédé par le Receveur des Domaines à Cahors, Caserne Bessières, à la vente aux enchères publiques d'un CHEVAL réformé provenant du 9^e Régiment d'Infanterie.

A VENDRE D'OCCASION

une grande Cuisinière

et un Fourneau à Gaz

EN BON ETAT

S'adresser au Bureau du Journal

MEUBLES

COMBROUSE FILS

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher — SALLES à manger

SIÈGES — GLACES — LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Dépositaire des Sièges STELLA

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

ON DEMANDE (de suite)

une FAMILLE de 4 ou 5 personnes pour prendre à métayage une très belle propriété de rapport, près Gare. S'adresser ou écrire : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS.

A VENDRE

dans important chef-lieu de canton (Lot), très jolie propriété, 12 hectares environ, vignes en plein rapport, prairie, truffières et bois ; 250 arbres fruitiers. Immense tonnelle recouverte de vignes tous cépages. Luxueuse maison de maître, état neuf. Au rez-de-chaussée : grand hall, chauffage, salon, salle à manger, petite salle à manger, bureau, cuisine, office, salle de bains, W.-C. Très bel escalier en pierres avec rampes en fer forgé. 1^{er} étage : 6 chambres et 2 cabinets de toilette. 2^e étage : mansardes, fruiterie, Jardin d'agrément et parc clos de murs ou de grilles. Toutes dépendances, garage, écuries, remise, etc. S'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS, seul chargé de la vente.

CESSION

DE

Fonds de Commerce

Première publication

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris et à Cahors du 15 octobre 1925, enregistré à Cahors le 21 octobre 1925, folio 63, case 3, par le Receveur qui a signé et perçu les droits,

Monsieur DELFORT, demeurant à Cahors, 4, place du Théâtre, a vendu à la Compagnie Nouvelle des Chalets de Commodité pour la France et l'Etranger, Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs, propriétaire de l'Agence Nationale d'Affichage, dont le siège est à Paris, place Valois, n° 3, représentée par Monsieur Léon PORTE, officier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'administration, demeurant au dit siège,

Le fonds de commerce d'Entrepreneur d'Affichage et de Publicité sous toutes ses formes qu'il possède et exploite à Cahors, 4, place du Théâtre à l'adresse susdite, connue sous le nom de « Agence Quercinoise », et ce, moyennant les prix et conditions indiquées audit acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la deuxième publication à Cahors, en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Pour extrait.

VOULEZ-VOUS VENDRE

ou

ACHETER

Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agrement

Une MAISON — Une VILLA

Un FONDS de COMMERCE

ou n'importe quel Immeuble

ADRESSEZ-VOUS A

M. J. DELLARD

Cabinet Immobilier

1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS

Le plus anciennement créé

R. C. G., n° 1022.

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

Radiateurs — Tôlerie automobiles

Fourneaux et Calorifères

Transformation d'Alambics à basecule

Installation et entretien d'Usines

J. DUMONT

20, rue Saint-James, CAHORS

OCCASION

A VENDRE pour cause double emploi

Moto Griffon 2 CV.

parfait état de marche

S'adresser : M^o BOYER, huissier

4, RUE BLANQUI, CAHOR

Le co-gérant : M. DAROLLE

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

Geugeot

ne fait pas de publicité... ni de réclame tapageuse mais Geugeot court gagne et vend.

Venez visiter ses Agents MM. DELCROS & BARAT Grand Garage à CAHORS qui vous présenteront ses nombreux modèles et vous feront les meilleures conditions.

HABILLEZ-VOUS

A LA SAMARITAINE

Vêtements CONCHON-QUINETTE LA PLUS IMPORTANTE SPÉCIALITÉ POUR L'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Rayon spécial de Vêtements pour Dames et Fillettes Robes de Mariées Fourrures

MAISON vendant le MEILLEUR MARCHÉ de tout CAHORS et de toute la RÉGION CHEMISERIE - BONNETERIE

Actuellement exposition de nos nombreux modèles de la Saison angle de la rue Georges Clemenceau à CAHORS Téléphone 139

VÊTEMENTS

Les plus chics Les plus élégants Les moins chers

vente directe 30% d'économie

CAHORS, IMPRIMERIE COUSSLANT.

Etude de M^o G. FONTANGES, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot), Quai Legendre (Successor de son père)

VENTE SUR LICITATION D'un ENCLOS avec MAISON

JARDIN, VIGNE, FONTAINE et d'une CHATAIGNERAIE

Situés à Metge, dans la banlieue de Figeac

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le huit octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement, devant Monsieur le Président du siège ou son délégué, à la vente des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions de Joseph MONTEIL et de Fanny MOLINIE, en leur vivant, jardiniers, domiciliés à Metge, commune de Figeac (Lot).

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Auguste REY, viticulteur, demeurant et domicilié à Narbonne (Aude), licitant ayant Maître FONTANGES, pour avoué, d'une part ;

Elle aura lieu en présence de : 1^o Madame Maria MONTEIL, veuve Guillaume SANSON, sans profession, demeurant et domiciliée à Metge commune de Figeac (Lot), co-licitante, ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'autre part ; 2^o De Maître René LONGPUECH, notaire à Figeac, y demeurant, « commis suivant jugement du tribunal civil de Figeac en date du vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-cinq », enregistré, pour représenter Monsieur Louis MONTEIL, autrefois marchand forain, domicilié à Figeac, présumé absent dans les opérations de partage et liquidation des successions de ses époux Joseph MONTEIL et Fanny MOLINIE, ses père et « mère », partie intervenante ayant Maître NUVILLE, pour avoué, d'une dernière part.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre

1^o Un enclos en nature de maison, terre, vigne et fontaine situé à Metge, commune de Figeac, figurant au cadastre sous le n° 61 p. de la section B, pour une contenance de soixante-quinze ares vingt centiares, et un revenu cadastral de trente-deux francs trente-deux centimes en y comprenant la propriété bâtie.

2^o Une châtaigneraie située à deux cent quarante mètres dudit enclos, figurant au cadastre de la commune de Figeac sous le n° 80 de la section B, pour une contenance de quarante-cinq ares soixante-huit centiares et un revenu cadastral de cinq francs quarante-huit centimes confrontant avec chemin public au Sud, à l'Est avec propriété Rames, au Nord avec propriété Pezet, au Sud avec propriété Lutran.

L'enclos est traversé au fond dans toute sa largeur de trente-six mètres par la route condui-

sant du Terrié à Seyrinhac. Cette route est en propriété publique et se trouve en plein rapport, prairie, truffières et bois ; 250 arbres fruitiers. Immense tonnelle recouverte de vignes tous cépages. Luxueuse maison de maître, état neuf. Au rez-de-chaussée : grand hall, chauffage, salon, salle à manger, petite salle à manger, bureau, cuisine, office, salle de bains, W.-C. Très bel escalier en pierres avec rampes en fer forgé. 1^{er} étage : 6 chambres et 2 cabinets de toilette. 2^e étage : mansardes, fruiterie, Jardin d'agrément et parc clos de murs ou de grilles.

Toutes dépendances, garage, écuries, remise, etc. S'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, CAHORS, seul chargé de la vente.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de cinq mille francs, et 5.000 fr.

Ces immeubles situés sur la commune de Figeac, seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère, et de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et, au cas d'insuffisance, en sus de son prix pour ce qui excèdera cette différence.

L'adjudication des dits immeubles aura lieu aux jours, lieu et heure sus-énoncés, en un lot, composé de la même manière que dessus, et sur la mise à prix de cinq mille francs, et 5.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le vingt-six octobre mil neuf cent vingt-cinq.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, quai Legendre.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A suite de vente de biens de Mineurs

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

LES ÉTRANGERS ADMIS

D'UN VASTE IMMEUBLE

A USAGE INDUSTRIEL

(Fabrique de pantoufles, filature et blanchisserie)

Situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci

Et d'UNE VIGNE, située à PRADINES (Lot)

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ**, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice de la dite Ville, Boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Cahors, le quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, qui homologue la délibération du Conseil de famille des mineurs BONNET, autorisant la vente des biens ci-après, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le premier août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Clémence-Anastasie TARDIEU, veuve de Monsieur Jean dit Louis BONNET, manufacturière, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 131, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et Andrée BONNET, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec le dit feu Monsieur BONNET.

Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, 41, boulevard Gambetta.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Ernest LABRO, contrôleur des Contributions Directes, demeurant à Cahors, rue Emile-Zola, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, sus-nommées, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées, par délibération du conseil de famille des dites mineures, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-quatre.

Il a été procédé le VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement du quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, en **TROIS LOTS** des immeubles ci-après désignés : immeubles appartenant aux mineurs Jeanne et Andrée BONNET, dont la vente a été poursuivie à la requête de Madame Clémence-Anastasie TARDIEU, veuve de Monsieur Jean dit Louis BONNET, manufacturière, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 131.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente de biens de mineurs a été dressé par les soins de Maître HUARD, avoué à Cahors et déposé au Greffe du Tribunal Civil où toutes personnes peuvent

en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Un vaste bâtiment à usage industriel, pour filature et fabrique de pantoufles, situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci, avec entrée principale, face à la place St-Georges et la route de Lalbenque. Cet immeuble a également deux entrées sur la rue de La Merci. Il est bâti en pierres et couvert en tuiles.

Au rez-de-chaussée existe un couloir qui conduit à l'escalier desservant les étages supérieurs.

Ce rez-de-chaussée est divisé en deux parties principales, l'une affectée à la fabrique de pantoufles qui comprend magasin, bureau et salle de réserve pour marchandises. L'autre destinée à la filature et comprend une vaste pièce dans laquelle se trouvent l'installation et partie du matériel propre à cette industrie.

Dans la partie filature existent les immeubles par destination suivants : un bassin à eau et un bassin pour nettoyer la laine, plus un fourneau à teinture construit en briques.

Dans la partie filature existent également au rez-de-chaussée un garage pour auto, un atelier de réparations et une salle servant aux dépôts de laine. Le tout-à-l'égout existe pour l'évacuation des eaux.

On accède au premier étage par deux escaliers, l'un partant du fond du couloir précité et l'autre de la porte d'entrée sise rue de La Merci, numéro 6 ;

Le premier étage comprend deux parties séparées par l'escalier et un ciel-ouvert éclairant l'atelier du rez-de-chaussée. Il existe dans le mur une horloge et une cloche.

Au-dessus du magasin de pantoufles existe un autre grand atelier, plus pièce de réserve de marchandises et pièce de triage. Le grand atelier est éclairé par une vaste fenêtre donnant sur la place St-Georges. Cet atelier communique par un escalier avec un second atelier où se trouvent les

machines et qui est éclairé par une fenêtre donnant place St-Georges et par quatre autres fenêtres donnant sur la place de La Merci ;

Sous ce second atelier et à l'entresol existent trois pièces servant de débarras et qui sont desservies par l'escalier dont l'entrée est rue de La Merci. Chaque pièce est éclairée par une fenêtre donnant rue de La Merci.

Au-dessus de l'atelier filature se trouve à l'entresol un autre atelier servant à carder et filer, composé de trois pièces communiquant entre elles ; la pièce à l'ouest est éclairée par un vitrage donnant sur la cour faisant partie du deuxième lot et une seconde croisée donnant à l'ouest sur la cour du presbytère de St-Georges.

Au-dessus de l'entresol, dans cette même partie, se trouvent encore un autre atelier servant au tissage, éclairé par un ciel-ouvert et un vitrage donnant également sur la cour du 2^e lot et une fenêtre au nord.

Autre petit atelier, éclairé par un ciel-ouvert et réduit servant de débarras, le tout communiquant avec le premier atelier. Gaietas au-dessus.

Au deuxième étage, au-dessus de l'atelier des machines à coudre pour les pantoufles, se trouve un appartement composé de quatre pièces, une cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et corridor, avec accès sur une terrasse donnant sur la place Saint-Georges. W.-C. à cet étage. On arrive à cet appartement en traversant une terrasse ;

Au rez-de-chaussée et au premier étage existent des étagères qui seront vendues avec l'immeuble. Il est spécifié que l'acquéreur du présent lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine, au rez-de-chaussée et dont il sera parlé au second lot.

Il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau.

NOTA : Il existe deux petites maisons rue de La Merci qui sont accolées aux immeubles du présent lot et qui sont étrangères à la vente.

Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors, sous les numéros 9, 12 et 13, en ce qui concerne la propriété bâtie, section H et sous les numéros 9, 12 p. et 13, section H, en ce qui concerne le sol, pour un revenu cadastral de neuf cent sept francs cinquante

centimes et une contenance de quatre ares trente centiares, avec vingt-cinq ouvertures.

Le tout confronte au nord, à maison Delport et à Monsieur Magné, au sud à rue de La Merci, à l'est, à la place Saint-Georges et à l'ouest au deuxième lot ci-après.

DEUXIÈME LOT

I^o Un immeuble à usage de buanderie et blanchissage, attenant au précédent, situé à Cahors, rue de La Merci, numéro 8, bâtie en pierres et couvert en tuiles, comprenant une maison avec rez-de-chaussée, premier étage et gaietas au-dessus, plus une grande cour couverte, partie en tuiles plates, partie en tôle et partie en carton bitumé. Dans la maison existe un séchoir-tuyau au premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvent deux grands cuiviers en bois et deux grandes auges en ciment pour le lavage, plus quatre petites cuves, un chaudière en cuivre et une barboteuse qui peut être mue, soit électriquement, soit autrement.

Il existe un tuyautage complet et claires pour faire sécher le linge. Sous la maison se trouve un sous-sol dans lequel est installée une chaudière à vapeur servant pour le séchoir et pour faire les lessives.

Dans la cour se trouve un grand réservoir d'une contenance d'environ quinze mètres cubes, alimenté, soit par les eaux de la ville, soit par les eaux de la rivière du Lot ; celles-ci y sont amenées au moyen d'une canalisation souterraine en ciment, contenant un tuyau en fonte allant jusqu'à la rivière. L'eau est appelée au réservoir par une pompe centrifuge mue par un moteur électrique de 14 chevaux. Le moteur et la pompe se trouvent actuellement installés dans le premier lot, mais l'acquéreur du second lot en aura la jouissance immédiate et devra les déplacer à ses frais dans le mois du jour de l'adjudication définitive, pour les mettre dans son lot.

L'acquéreur du premier lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine et il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau. Il est spécifié que sous le premier étage de la maison, côté sud-ouest, se trouve, au numéro 8 de la rue de La Merci, et au rez-de-chaussée, un réduit qui n'appartient pas au lot vendu.

Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 10, section H, pour la maison, et sous les

mêmes numéro et section en ce qui concerne le sol, pour une contenance cadastrale de un are, dix centiares, et un revenu cadastral de cent douze francs, cinquante centimes, avec six ouvertures. Ils confrontent au sud à la rue de La Merci, à l'ouest à Messieurs Bessières et Magné, au nord à Monsieur Magné, et à l'est à Monsieur Magné.

II^o Un immeuble en nature de friche, sis au lieu dit Combe de Cabridelle, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 870, section G, pour une contenance de quatre-vingt-troize ares, soixante-dix centiares, et un revenu matriciel de un franc, quarante-neuf centimes.

III^o Un autre immeuble en nature de friche, situé au lieu dit La Treille, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1090, 1091, 1093 et 1094, section F, pour une contenance de un hectare, vingt-cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu cadastral de deux francs, deux centimes.

TROISIÈME LOT

Un immeuble en nature de vigne, situé au lieu dit Rigambert, commune de Pradines, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1229 p et 1229 p, section A, pour une contenance approximative de quatre-vingt-cinq ares, cinquante-cinq centiares, et un revenu matriciel de soixante-quatorze francs, treize centimes.

Cet immeuble confronte au nord avec Monsieur Bessières Joseph, gendre Jeandreau, à l'est à Pillat, à l'ouest à Monsieur Bessières, et au sud à chemin d'exploitation et à Monsieur Roux.

Le dit jour VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES, les immeubles ci-dessus décrits et désignés ont été mis en vente sur les mises à prix de QUATRE-VINGT-DIX MILLE FRANCS pour le premier lot, HUIT MILLE FRANCS pour le deuxième lot, CINQ MILLE FRANCS pour le troisième lot et adjugés après baisse des mises à prix suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis, moyennant le prix de VINGT-DEUX MILLE SIX CENTS FRANCS pour le premier lot, SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS pour le deuxième lot et MILLE CENT FRANCS pour le troisième lot à Maître MÉRIC, avoué près le Tribunal civil de Cahors qui a déclaré command en faveur de Mademoiselle

Fernande ALAYRAC, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à Cahors, rue Coty, numéro 4.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal Civil de Cahors, le VINGT-NEUF OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, enregistré, Monsieur Jean-Ludovic FAURIE, ancien minotier, demeurant et domicilié à Cahors, faubourg Saint-Georges, assisté de Maître MÉRIC, avoué près ce Tribunal, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix des trois lots précédemment adjugés et les porter savoir à :

Le premier lot à la somme de VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS ;

Le deuxième lot à la somme de HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS ;

Et le troisième lot à celle de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ FRANCS, ou qui soit au prix principal de chacun de ces lots augmentés d'un sixième.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Jean-Ludovic FAURIE, ancien minotier, demeurant à Cahors, faubourg Saint-Georges, ayant Maître MÉRIC pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame Clémence-Anastasie TARDIEU, veuve de Monsieur Jean dit Louis BONNET, manufacturière, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 131, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et Andrée BONNET, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec le dit feu Monsieur BONNET. Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, 41, boulevard Gambetta.

Et de Monsieur Ernest LABRO, contrôleur des Contributions Directes, demeurant à Cahors, rue Emile-Zola, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, sus-nommées, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées, par délibération du conseil de famille des dites mineures, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-quatre.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des im-

meubles ci-dessus décrits et désignés, en trois lots et sur les mises à prix suivantes :

MISES A PRIX

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX FRANCS, ci 26.370 fr.

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS, ci 8.750 fr.

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ FRANCS, ci 1.285 fr.

Total des mises à prix : TRENTESIX MILLE QUATRE CENT CINQ FRANCS, ci 36.405 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première vente seront payables par les adjudicataires, en diminution de leurs prix, ceux d'adjudication et de la présente surenchère seront payés par les adjudicataires au marc le franc et en sus de leur prix d'adjudication dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître MÉRIC, avoué poursuivant la surenchère.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivant la surenchère.

L'avoué poursuivant,
Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent vingt-cinq, folio . case . Reçu trois francs soixante centimes.

Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser : à Maître Jean MÉRIC, avoué poursuivant la surenchère, à Maître HUARD, avoué rédacteur du cahier des charges, lesquels, comme tous les autres, avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.